



## 103055 - Il n'est pas permis de s'absenter de la prière du vendredi

---

### question

Je suis spécialisé dans la radiologie formé à l'hôpital universitaire de Norton en Amérique. Un emploi m'a été proposé la semaine dernière. Il se peut que je ne bénéficie pas d'un congé pendant le vendredi pour pouvoir participer à la prière collective prévue ce jour.. Comment juger cela?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, celui qui entend lancer l'appel à la prière du vendredi alors qu'il est concerné parce que musulman de sexe masculin, majeur et libre, doit y répondre en vertu de la parole d'Allah Très haut: **Ô vous qui avez cru! Quand on appelle à la Salat du jour du Vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce . Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez!**(Coran,62:9). Et de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Des gens cesseront de s'absenter de la prière du vendredi ou bien Allah scellera leurs cœurs de sorte qu'ils resteront insouciant.**

(rapporté par Mouslim,865

Deuxièmement, il y a des excuses qui permettent au musulman de ne pas assister à la prière du vendredi. C'est le cas de la maladie et d'une occupation nécessaire que l'on ne peut pas quitter pour l'accomplissement de la prière du vendredi comme une personne qui soigne un malade ou accueille des cas urgents à l'hôpital ou celui qui travaille comme un gardien désigné pour veiller sur un endroit très important entre autres activités. Cela est déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [36530](#)

Cela dit, si votre présence à l'hôpital pendant le temps de la prière du vendredi est nécessaire pour accueillir les cas urgents et les accidents et si personne autre que vous ne peut s'en occuper,



il n' y a aucun inconvénient à se que vous vous passez de la prière en question dans ce cas et vous contenter de faire la prière du Zouhir.

Si , en revanche, votre présence à l'hôpital en ce moment n'est pas indispensable parce qu'un autre pourrait vous remplacer, vous n'avez aucune excuse pour ne pas participer à la prière du vendredi. Vous devez rechercher un autre travail compatible avec l'observance des devoirs religieux. Quiconque abandonne une chose pour complaire à Allah, Allah la lui replace par une autre meilleure. Nous demandons à Allah de vous faciliter le bien où qu'il puisse se trouver.

Allah le sait mieux.